

Mise à jour 12/01/2025

Top Détection 2026

Article 1 - Objectifs

Compétition individuelle réservée aux catégories Benjamin(e)s 1, et poussin(e)s, se déroulant sur une après-midi.

Article 2 - Caractéristiques générales

Les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Tennis de Table.

Echelon concerné :

- Niveau départemental,
- Les joueurs et joueuses appartiennent aux catégories **Benjamins 1, Benjamines 1, Poussins et Poussines**,

Inscription :

- Les joueurs doivent être en possession d'une **licence compétitions F.F.T.T.**, valide pour la saison en cours, et en conformité avec la réglementation sur le certificat médical (La bascule licence loisir vers licence compétition sera automatique)
- L'engagement est gratuit.

Tableaux :

- Tableau A : Benjamins 1,
- Tableau B : Poussins,
- Tableau C : Benjamines et Poussines

Formules de la compétition :

- 7 ou 8 participants : 2 poules de 4 joueurs. Puis classement intégral 1 à 4 (pour les 1ers et 2èmes de poules) et 5 à 8 (pour les 3èmes et 4èmes de poules)
- 6 participants et moins : poule unique
- Partie disputée au meilleur des 5 manches. (3 manches gagnantes)

Placement dans les poules :

- Les poules sont établies en tenant compte des classements individuels des joueurs et joueuses suivant le dernier classement officiel diffusé. En cas d'égalité les résultats du critérium fédéral et du circuit seront utilisés.

Résultats

- Le coefficient de l'épreuve est de 0.50.

Dispositions particulières :

- Les différentes formules de compétition, spécifiées au-dessus, seront appliquées à chaque tableau en fonction du nombre d'inscrits,
- La Commission départementale des jeunes se réserve le droit de modifier le déroulement de la compétition en fonction du nombre d'inscrits, de la configuration de la salle (nombre de tables) ou d'impératifs spécifiques (compétition à suivre dans la salle).

Article 3 - Arbitrage

Nombre d'arbitres :

- Les joueurs et joueuses s'arbitrent entre eux.

Article 4 - Jours et horaires

- La compétition est prévue sur la journée du samedi.
- Ouverture de la salle : 12h30
- Pointage : 13h00
- Début des parties : 13h30

Article 5 - Médical

- Une trousse à pharmacie est mise à la disposition des joueurs,
- Les coordonnées du médecin de garde dans la commune sont affichées près de la table de marque.

Remarque :

- ✓ Sur le podium, les joueurs et joueuses doivent se présenter en tenue sportive.